



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ZONES OUEST VAR

2022/2023

Demande d'autorisation annuelle pour la pose d'un dispositif de:

- mouillage individuel
- mouillage commercial

Direction départementale des territoires et de la mer du Var
 Service mer et littoral – Bureau littoral ouest
 244, avenue de l'infanterie de Marine – BP 501-83041
 Toulon CEDEX 9 -
 Tél: 04 94 46 82 20 - Fax: 04 94 46 80 01

Réception téléphonique :
mardi et jeudi de 9 h à 12h et de 14 h à 16 h
Accueil du public uniquement sur rendez- vous
ddtm-mouillages-ouest@var.gouv.fr

Adresse postale obligatoire pour toute correspondance :
PREFECTURE DU VAR/DDTM/DML/mouillages
Avenue du 112è Régiment d'Infanterie – CS 31209
83070 – TOULON cedex

- Première demande
- Renouvellement à l'identique .

DEMANDEUR	NOM : Prénoms :		Date de naissance : Lieu de naissance : <small>(si le demandeur est une personne physique) JOINDRE COPIE PIECE D'IDENTITE</small>	
	Collectivité/Société/Association :			
	Nom de l'établissement / n° SIRET.....			
	Adresse personnelle :			
BATEAU	Tél :		Mail :	
	nom du bateau :		Longueur bateau :m	
LIEU de Mouillage	Immatriculation : <small>(si livret orange voir à la page 21 « titre de navigation »)</small>		Rayon d'évitage :m <small>(long bateau + long amarrage)</small>	
	Attention tout navire doit impérativement porter le numéro d'immatriculation visible au minima dans le cockpit			
LIEU de Mouillage	Communes/sites de mouillages demandés : <i>(possibilité de deux choix)</i>			
	1^{er} choix : Nom de la zone : N° de la zone : N° de plan : <small>(informations à trouver sur le plan via internet)</small> <u>Cordonnées GPS à confirmer en cas de renouvellement :</u>		2^{ème} choix : Nom de la zone : N° de la zone : N° de plan : <small>(informations à trouver sur le plan via internet)</small>	

A....., Le.....

Signature

1- Localisation du projet: le projet est-il situé dans un site Natura 2000:

OUI NON

ATTENTION:

Lorsque vous vous situez en site **Natura 2000**, vous devez :

- impérativement respecter les herbiers de Posidonie (ancre à vis obligatoire)
- joindre **un plan de localisation du mouillage,**
- **établir un descriptif du système de mouillage utilisé, schéma à l'appui**

Commune	Nom de la zone de mouillage	Situation Natura 2000
Bandol	Casino	HORS NATURA 2000
La Seyne Sur Mer	Fabregas	
	Mar Vivo	
	Le Lazaret	
Toulon	Anse Méjéan	
Le Pradet	Pin de Galle	
Hyères	La Madrague	EN SITE NATURA 2000 (cf plan rade d'Hyères FR9301613)
	Anse du Pradeau	
	Pointe de la Badine	
	La Badine	
	La Bergerie	
	La Capte	
	Cabanes du Gapeau	
	Port Pothuau	
La Londe	l'Argentière	
	Potez	
Bormes les Mimosas	Plage de Léoube	
	L'Estagnol	
	La Vignasse	
	Cabasson	
	La Galère	
	Le Gaou	
Le Lavandou	Calanque du Four	
	La Fossette	
	Aiguebelle	
	Jean Blanc	
	Le Layet	
	Cap Nègre	
	Pramousquier	

1- Amarrage sur corps mort (schéma en bas à droite): il sera composé exclusivement d'un bloc en béton armé de type parallélogramme (avec une base importante pour permettre une bonne adhérence au sol), englobant un anneau métallique servant à l'amarrage d'un bout terminé par un flotteur intermédiaire.

2- Amarrage sur ancre à vis ou à ellipse (schéma ci-dessous): en cas de présence d'herbiers de Posidonies ou autre, le dispositif d'amarrage devra être du type « ancre à vis » : il sera donc composé d'une ancre à vis à laquelle sera attachée un bout avec un flotteur intermédiaire.



Rappel :

Quel que soit l'amarrage :

- sur le flotteur sera attaché un orin de longueur correspondant à la hauteur de mouillage auquel sera fixé une bouée **blanche** sur laquelle seront portés le n° de l'autorisation, l'immatriculation, le nom et la longueur du bateau.

3- Pièces indispensables à joindre à la demande

(en l'absence de ces documents, le dossier ne sera pas instruit).

- attestation d'assurance du navire en cours de validité mentionnant que la prise en charge s'effectue en cas d'échouement du navire pour son renflouement
- copie d'une pièce d'identité ou extrait KBIS de moins de 6 mois si société
- carte de circulation du navire ou titre de navigation + acte de francisation ou le certificat unique d'enregistrement en cas de nouvelle acquisition d'un navire.

